



UNE EUROPE ENGAGÉE POUR UN MONDE JUSTE ET DURABLE

Manifeste de Coordination SUD
sur les élections européennes 2019

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement

Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement – est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble plus de 170 ONG, adhérents directs ou au travers de ses six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives). Elles mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées, ainsi que des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions : la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde ; la défense et la promotion des ONG ; la veille et l'analyse du secteur de la solidarité internationale et enfin l'appui et le renforcement des ONG françaises.

La commission Europe de Coordination SUD

La commission Europe rassemble les ONG membres menant des actions de plaidoyer sur des enjeux européens en matière de solidarité internationale, et les représentants de Coordination SUD auprès de Concord Europe. Cette commission a pour objectifs principaux :

- Élaborer, coordonner et actualiser une position collective sur les enjeux européens en matière de solidarité internationale ;
- Représenter Coordination SUD dans Concord Europe et coordonner le travail des membres de Coordination SUD mené au sein des groupes de travail de Concord Europe ;
- Animer et coordonner le plaidoyer envers les député·e·s de la délégation française au Parlement européen ainsi qu'envers le gouvernement français et la représentation permanente de la France à Bruxelles ;
- Favoriser les débats et l'échange d'informations sur la politique de coopération au développement de l'Union européenne.

Coordination : Patricia Spadaro (Coordination SUD)
Édition février 2019

Plus de soixante ans après la signature du Traité de Rome, qui a posé les bases d'une union des États vers un idéal de paix, de liberté et de progrès partagé, l'Union européenne est à un moment charnière. Une rhétorique de crise est profondément installée dans le discours politique et médiatique, et elle alimente le scepticisme des citoyens et des citoyennes sur la capacité des institutions à répondre aux défis d'aujourd'hui. Les populismes et les nationalistes en ressortent renforcés, et menacent de bouleverser les fondements du projet européen. Face au réflexe du repli sur soi qui plane sur l'Union européenne, Coordination SUD appelle les futurs membres du Parlement européen à agir pour une Europe durable, juste et solidaire, où l'engagement citoyen et des organisations de la société civile est au cœur du projet européen.



**PROMOUVOIR
UN DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET INCLUSIF**

L'Union européenne et ses États membres sont les premiers pourvoyeurs au monde d'aide publique au développement (APD). L'APD est un levier majeur pour lutter contre la pauvreté et les inégalités en agissant dans des secteurs indispensables : accès à la santé et à l'éducation, promotion de l'agriculture familiale et de l'agroécologie, accès à l'eau et à l'assainissement, développement des activités économiques et des infrastructures ou encore promotion de l'état de droit. Ces fonds permettent également de répondre aux crises humanitaires et de lutter contre les changements climatiques. Ils servent aussi à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, qui sont un élément fondamental d'un développement durable et inclusif des sociétés.

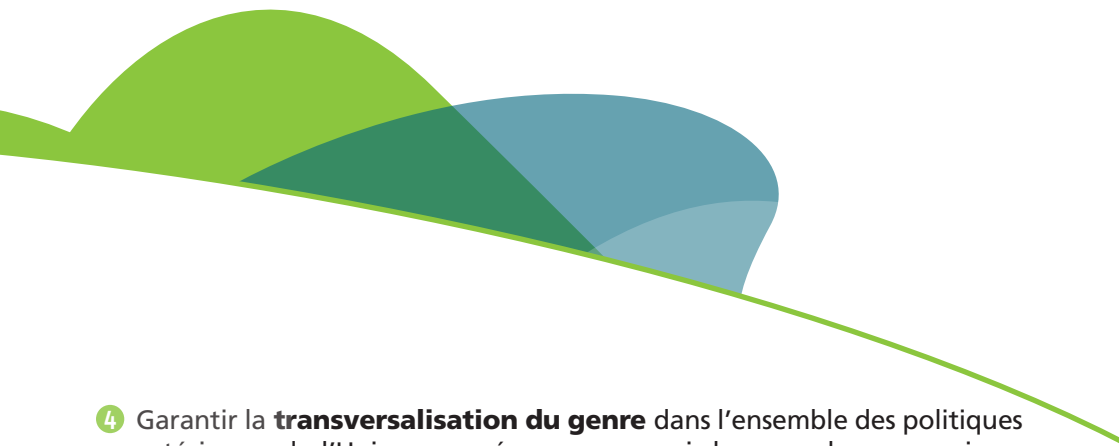
Les obstacles à lever


L'Union européenne a beau fournir le montant plus élevé d'APD au monde, cela ne représente que 0,5 % de son RNB, loin de la cible du 0,7 % qu'elle s'est donnée. De plus, sa détermination à tenir ses engagements est aujourd'hui remise en cause par : le détournement de l'action extérieure pour promouvoir les objectifs internes de l'UE, et notamment pour financer les priorités de sécurité et de contrôle des migrations ; par le rôle central accordé au secteur privé marchand, sans que sa contribution effective au développement, notamment des secteurs et des pays qui en ont le plus besoin, ne soit avérée. Ces deux tendances sont au cœur de la négociation du prochain Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 de l'Union européenne.

Aussi, malgré une politique volontariste et un engagement de haut niveau sur le genre, les changements concrets dans la culture institutionnelle de l'Union européenne et dans son action extérieure ne sont pas faciles à vérifier. Une chose est sûre : l'engagement financier du Plan d'action Genre de l'UE, à savoir 85 % de l'APD européenne intégrant le genre comme objectif principal ou secondaire, n'est pas tenu. En 2014-2015, ce n'est que 35 % de l'APD qui contribue à l'égalité femme-homme. Les négociations autour du prochain Cadre financier pluriannuel présagent un recul : si le genre est cité comme un élément central, la cible de financement du Plan d'action Genre a disparu.

Les recommandations pour les futur-e-s parlementaires

- 1 Défendre un **montant** suffisant d'aide européenne. Consacrer 0,7 % du revenu national brut de l'UE à l'aide publique au développement, à travers une augmentation du budget dédié à l'aide au développement et à l'aide humanitaire dans le prochain Cadre financier pluriannuel et dans la programmation budgétaire annuelle ;
- 2 Défendre la **qualité** de l'aide européenne. L'ensemble des modalités de coopération pour le développement doivent répondre aux besoins des populations, être appropriées par les pays partenaires et alignées avec leurs besoins et stratégies nationales de développement. Les objectifs européens de maîtrise des migrations ou de lutte anti-terroriste ne doivent pas être imposés aux pays tiers en les liant à la politique de coopération ;
- 3 Garantir la **cohérence des politiques pour le développement**. L'objectif de lutte contre la pauvreté et les inégalités doit être pris en compte dans toutes les politiques que l'UE met en œuvre et qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement. Des études d'impact de l'ensemble des politiques de l'UE sur le terrain, y compris les accords commerciaux, doivent être mises en place avec la participation de la société civile, y compris celle des personnes les plus vulnérables. Des mécanismes d'adaptation devraient être mis en œuvre s'il s'avère que ces politiques nuisent aux droits et au bien-être des populations dans les pays tiers ;

- 
- 4 Garantir la **transversalisation du genre** dans l'ensemble des politiques extérieures de l'Union européenne, y compris les accords commerciaux, pour éviter de renforcer les inégalités de genre ou en créer de nouvelles ;
 - 5 S'assurer que 85 % de l'**aide publique au développement** contribue à l'égalité de genre. Cette cible doit être prise en compte dans le prochain Cadre financier pluriannuel et dans la programmation budgétaire annuelle ;
 - 6 Contrôler et limiter l'aide publique au développement qui transite par le **secteur privé marchand**. S'assurer de la transparence des fonds et des procédures d'accès, évaluer son impact et son efficacité. Par ailleurs, l'APD qui transite par le secteur privé doit être conditionnée au respect des standards sociaux, fiscaux et environnementaux et des droits humains et des mécanismes de recours doivent être prévus en cas de violation de ceux-ci.



1 L'APD de l'UE a été chiffrée à 75,7 milliards d'euros en 2017, ce qui équivaut à 0,5 % du revenu national brut (RNB) de l'UE. Chiffres préliminaires de l'OCDE. Voir : http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-18-3081_fr.htm

2 OCDE, *Aid to Gender Equality Donor Charts 2017*. Disponible sur : <http://www.oecd.org/development/gender-development/Aid-to-Gender-Equality-Donor-Charts-2017.pdf>



**BÂTIR UNE SOCIÉTÉ
JUSTE ET ACCUEILLANTE**

Dans un monde régi par le fonctionnement des marchés, le développement durable et inclusif se heurte aux multiples obstacles pour que l'accès aux droits fondamentaux soit effectif pour tous et toutes. L'écart entre les droits proclamés et la réalité est frappant, particulièrement en ce qui concerne les personnes migrantes. Pourtant, la protection des personnes déplacées s'inscrit pleinement dans les valeurs fondatrices de l'Union européenne, que sont la dignité humaine, la liberté, la démocratie, la justice, l'état de droit et le respect des droits humains. Cette protection est également sanctuarisée par le droit international et les principes humanitaires, auxquels l'Union européenne souscrit.

Les obstacles à lever

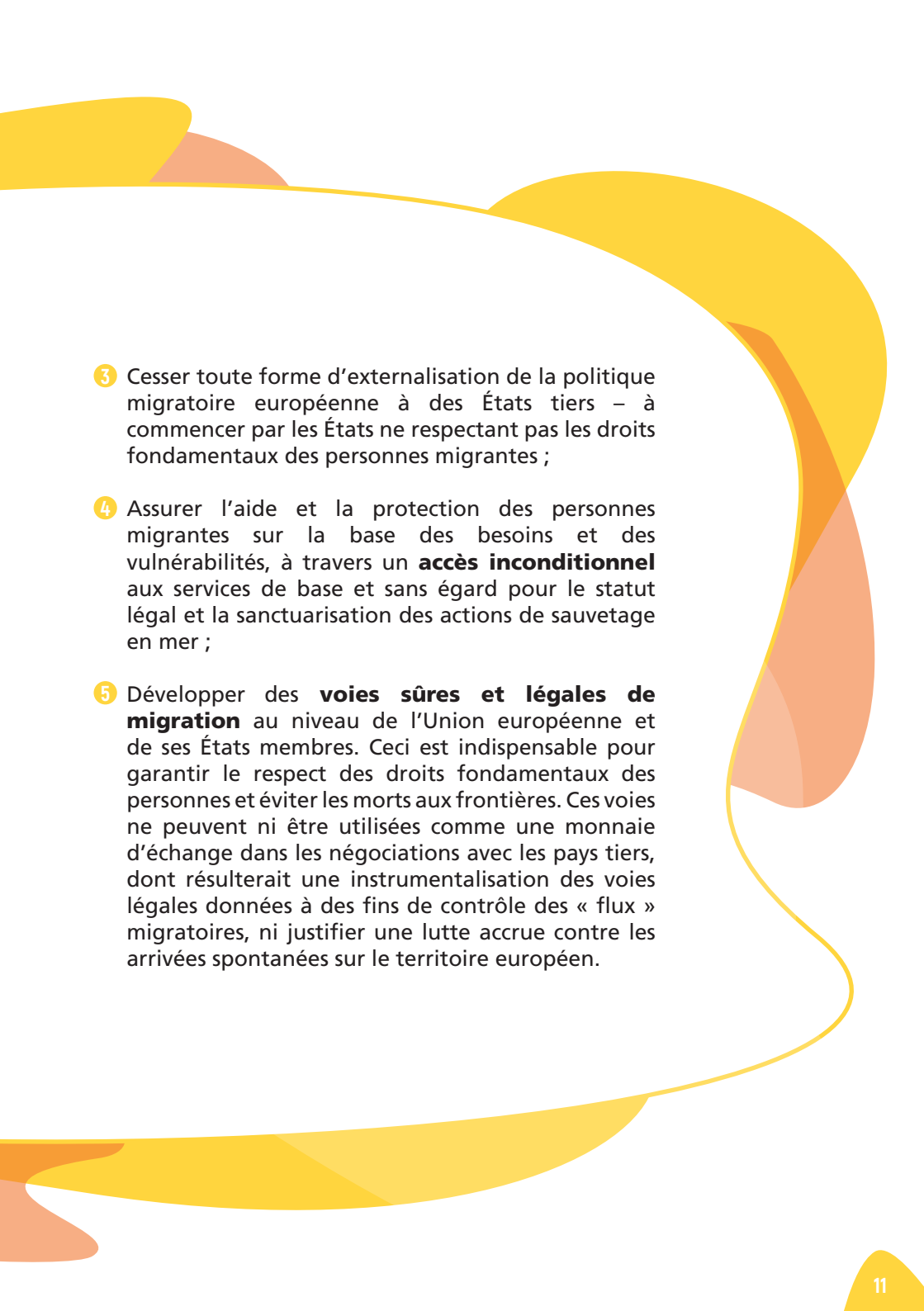
Depuis plusieurs années, l'Union européenne mène une politique de fermeture vis-à-vis des personnes migrantes. Elle déploie des accords de réadmission et de coopération avec des pays d'origine et de transit de migrant·e·s. Ceci afin de repousser un peu plus loin les frontières européennes, d'en déléguer le contrôle à des pays tiers et leur imposer la gestion des « flux » migratoires, y compris aux États qui bafouent les plus élémentaires droits humains comme la Libye ou l'Égypte. L'Union européenne et ses États membres redoublent aussi les entraves directes aux opérations de sauvetage en mer, allant jusqu'à criminaliser les ONG venant au secours des personnes migrantes.

La multiplication des barrières physiques, administratives ou déléguées à des acteurs tels les gardes-côtes libyens, qui n'offrent aucune garantie en termes de respect des droits des migrant·e·s, ont des conséquences négatives directes sur la santé et la vie des personnes. Bien plus, les politiques de contrôle des migrations impulsées par l'Union européenne et ses États membres en dehors de son territoire participent à renforcer des gouvernements autoritaires au détriment des populations locales. Ces politiques et pratiques sont en contradiction frontale avec un des principes fondateurs du projet européen, le principe de solidarité. Elles viennent aussi nier l'apport autrefois reconnu des migrations.

Le Cadre financier post-2020 s'annonce comme le reflet de ce repli sur soi européen. La sécurité, la défense et la gestion des frontières apparaissent comme de nouvelles rubriques de l'architecture financière, davantage orientée vers la coercition au détriment d'une approche durable de la sécurité fondée sur les droits humains et la prévention des conflits. L'action extérieure, jadis construite autour de la coopération au développement, est quant à elle centrée de plus en plus sur des priorités européennes en matière de sécurité et de « gestion » des migrations.

Les recommandations pour les futur-e-s parlementaires

- 1 Assurer le respect des **droits fondamentaux** pour tous et toutes, et notamment le droit d'asile et l'interdiction des traitements inhumains et dégradants inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- 2 Favoriser un partage de responsabilités au niveau européen *via* un **système d'accueil** sur le territoire de l'UE guidé sur une **solidarité effective entre États membres**. Cela passe par la refondation du système de « Dublin » et par la mise en place d'un système européen d'asile guidé par le seul impératif de **protection** des personnes migrantes. Ce système doit être indépendant des contingences des ministères de l'Intérieur des États membres en matière de politique migratoire ;

- 
- 3 Cesser toute forme d'externalisation de la politique migratoire européenne à des États tiers – à commencer par les États ne respectant pas les droits fondamentaux des personnes migrantes ;
 - 4 Assurer l'aide et la protection des personnes migrantes sur la base des besoins et des vulnérabilités, à travers un **accès inconditionnel** aux services de base et sans égard pour le statut légal et la sanctuarisation des actions de sauvetage en mer ;
 - 5 Développer des **voies sûres et légales de migration** au niveau de l'Union européenne et de ses États membres. Ceci est indispensable pour garantir le respect des droits fondamentaux des personnes et éviter les morts aux frontières. Ces voies ne peuvent ni être utilisées comme une monnaie d'échange dans les négociations avec les pays tiers, dont résulterait une instrumentalisation des voies légales données à des fins de contrôle des « flux » migratoires, ni justifier une lutte accrue contre les arrivées spontanées sur le territoire européen.



**SOUTENIR
LA SOCIÉTÉ CIVILE**


Les organisations non gouvernementales (ONG) sont des actrices majeures de développement, de l'aide humanitaire et de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Elles possèdent une expertise technique et de terrain diversifiée, tout comme une capacité à mener des analyses transversales et à apporter des solutions concrètes et innovantes pour un monde plus juste et plus durable. Elles sont guidées par le bien commun et elles sont indépendantes des intérêts marchands. Elles apportent une contribution précieuse à l'élaboration des politiques publiques et veillent à leur mise en œuvre ainsi qu'à la concrétisation des engagements pris par les États et les institutions internationales. Elles favorisent le développement d'un esprit critique et promeuvent la participation des citoyens et citoyennes, notamment des personnes en situation de pauvreté et des plus vulnérables, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques qui les concernent. Enfin, elles sont des promoteurs de la démocratie et des défenseuses des droits humains partout où elles agissent, à travers la mise en place des projets, des campagnes ou d'actions de plaidoyer.

Les obstacles à lever

L'espace de la société civile se rétrécit dans de nombreux pays. Certains gouvernements adoptent des mesures législatives ou administratives qui ciblent la société civile organisée, avec des restrictions sur l'enregistrement des organisations, l'accès au financement et le périmètre des activités. Cela se manifeste bien souvent à travers un harcèlement administratif et judiciaire. Les obstacles à l'accès aux financements, notamment international, est l'un des moyens d'action privilégié pour restreindre le travail associatif. Le veto mis sur les activités de plaidoyer est également courant, derrière des arguments de « sécurité nationale », d'« ordre public » ou de « protection de la morale ». Les voix critiques sont ainsi muselées, ce qui va souvent de pair avec un contrôle souverain des informations par les autorités gouvernementales et une impunité certaine dans leur exercice de la force. Ce phénomène est particulièrement fort dans certains pays bénéficiaires de l'aide publique au développement, mais il est tout aussi présent à l'intérieur des frontières de l'Union européenne.

Les recommandations pour les futur-e-s parlementaires

- 1 Impliquer les organisations de la société civile (OSC), aussi bien locales qu'européennes, dans les **dialogues multi-acteurs** sur les politiques européennes de développement, commerciales, d'investissement et relatives aux relations avec les pays tiers, ainsi que dans la programmation de l'ensemble des instruments d'action extérieure. Garantir au sein de cette programmation le **droit d'initiative** des OSC et soutenir ces actions avec des moyens dédiés ;
- 2 Garantir le droit à **liberté de réunion et d'association** pacifiques partout, hors comme dans tous les pays de l'Union européenne, la possibilité de mener des activités d'analyse et de les rendre publiques, et de mener des activités de plaidoyer ;

- 
- 3 Mobiliser le capital politique de l'Union européenne dans la **consolidation démocratique des pays partenaires** et assurer l'**appui des ONG locales**. Dans les cas des régimes qui ne respectent pas les droits humains, la coopération ciblée sur les dimensions d'accès aux droits des personnes doit se faire par intervention directe auprès des bénéficiaires finaux, et aucun appui budgétaire *via* l'aide au développement ne doit être conclu dans ces cas ;
 - 4 Soutenir les actions d'**éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale**, notamment *via* un appui aux OSC actives dans ce domaine, et garantir l'accès à l'information diversifiée et la participation active des citoyens et des citoyennes, notamment des plus vulnérables ;
 - 5 Mettre un terme à toute **criminalisation** des actrices et acteurs engagé-e-s dans la solidarité et la défense des droits humains au sein de l'Union européenne.

Coordination SUD
14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. 01 44 72 93 72
sud@coordinationsud.org
www.coordinationsud.org

design by yulstudio.fr